

Salaires minimums par (sous-)commission paritaire

Commission paritaire 1390002: navigation par poussage et en continu

En vigueur au 01/01/2008 (Dernière actualisation de la page 28/04/2014)

Ce sous-secteur n'est pas une Sous-commission paritaire officielle (SCP). Cependant, les données de salaire ci-dessous sont reprises dans les CCT's sectorielles de la Commission paritaire officielle (CP 139).

1. : Bateaux pousseurs de 300 cv effectifs et plus

Fonction	
Capitaine	2348.72
Premier timonier	2155.70
Deuxième timonier	2044.51
Matelot-motoriste	1987.69
Matelot	1902.65
Batelier de barge	2024.83
Aide-batelier de barge de plus de 18 ans	1910.34
Aide-batelier de barge jusqu'à 18 ans révolus et ayant plus d'un an de service	1671.56
Aide-batelier de barge jusqu'à 18 ans révolus et ayant moins d'un an de service	1511.27

2. : Bateaux pousseurs de moins de 300 cv effectifs

Fonction	
Capitaine	2142.63
Premier timonier	1969.24
Deuxième timonier	1867.79
Matelot-motoriste	1820.88
Matelot	1745.63

3. : Revenu minimum mensuel moyen garanti

Age	
21 ans et plus	1429.45